

Agen, mercredi 20 janvier 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

COVID-19

Le Conseil départemental précise son offre de services à l'ARS pour amplifier la campagne de vaccination

Dès le lancement de la campagne de vaccination nationale, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, comme la plupart des collectivités locales et associations d'élus partout en France, a proposé au Gouvernement, par l'intermédiaire des services préfectoraux et de l'Agence Régionale de Santé, de l'épauler dans la mise en œuvre de cette phase essentielle pour sortir de la pandémie.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a accueilli favorablement cette proposition et les services du Département ont été invités par la présidente Sophie Borderie à échanger avec la délégation départementale de l'ARS pour affiner les besoins.

Il s'agit de pouvoir mettre à profit les qualités d'agilité, de proximité et de connaissance du territoire dont le Département a déjà su faire preuve par le passé durant cette pandémie, à commencer par les dotations en masques pour les personnels en première ligne face à la pénurie nationale.

Aussi, bien que le Département ne soit pas compétent en matière de santé publique, le Conseil départemental propose ses services pour amplifier la campagne de vaccination.

La collectivité a notifié ces propositions à l'ARS ce 19 janvier.

Il s'agit :

- D'assurer, en moins d'un mois, la **vaccination des quelque 900 résidents de plus de 65 ans dans les établissements sociaux et médicaux-sociaux autorisés par la collectivité** (résidences autonomie, résidences services, foyers de vie, etc.) ;
- De mobiliser le bus de l'autonomie de l'UNA, en partenariat avec cette dernière, pour en faire **un mini-centre mobile de vaccination qui se rendra dans les secteurs les plus éloignés des grands centres de vaccination, au profit des personnes âgées de plus de 75 ans, isolées et sans médecin traitant.**

Dans les deux cas, le Département s'appuiera à la fois sur des personnels de santé récemment retraités et sur des personnels de santé en activité, sous réserve de ne pas désorganiser des missions essentielles comme la protection maternelle et infantile (PMI) qui ne peuvent être interrompues, surtout dans les périodes successives de confinement.

Enfin, pour anticiper une éventuelle augmentation du nombre de centres de vaccination, **6 bâtiments du Département sont proposés en cas de besoin.**

Toutes ces mesures, de nature à renforcer la campagne de vaccination, au plus près du terrain, sont bien entendu suspendues à l'accord de l'ARS mais aussi à la disponibilité de doses de vaccin en quantité suffisante.

Contact presse :
Matthieu Stievet, Directeur de la Communication
05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr